RAPPORT DE GESTION AU 30/12/2022
UZES RENDEMENT

I. ÉVOLUTION DES INDICES

ÉVOLUTION DES INDICES	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2022	Performance sur 6 mois	Performance sur 12 mois
CAC 40	7153,03	5 922,86	6473,76	+9.30%	-9.50%
Cac Mid and Small	15516 ,29	12 916,62	13365,03	+3.47%	-13.86%
Dow Jones	36338,30	30 775,43	33147,25	+7.70%	-8.78%
Nasdaq	16320,08	11 503,72	10939,76	+3.79%	-32.97%
Nikkei	28791,71	26 393,04	26094,50	-1.13%	-9.37%
Euro Stoxx 50	4298,41	3 454,86	3793,62	+9.80%	-9.49%
MSCI WORLD	3231,73	2746,36	2602,68	+9.47%	-19.46%

Euro/Dollar	1,1369	1,0478	1,0702	+2.13%	-6.15%
Pétrole T Brent	74,64	109,05	85,95	-21.18%	15.15%
Fixing or	1829,24	1 806,44	1823,58	+0.94%	-0.31%

LES TAUX	UE	USA	LES TAUX	France	USA
Banques centrales	2,00%	4.25/4.50%	Taux longs 30 ans	3.31%	3,96%
Inflation	10,1%	7.1%	Taux longs 10 ans	3,09%	3,87%

II. CONJONCTURE ECONOMIQUE

En ce deuxième semestre, les marchés financiers ont connu des hauteurs de vagues dignes de la Route du Rhum, après une forte baisse en septembre et un fort rebond en octobre, accompagné de mesures d'assouplissement sanitaires en Chine, une accalmie sur les prix du pétrole et une politique monétaire moins restrictive aux USA. Même si cette remontée des marchés fut spectaculaire, les grands indices comme le Nasdaq ont progressé plus lentement, pénalisés par la hausse graduelle des taux d'intérêt court terme. Les élections de mi-mandat ont conforté le clan démocrate sur une poursuite de la politique économique sociale et internationale préalablement définie.

En Europe, nos « imoca » ont mieux performé sur les océans boursiers que les « ultime » américains. Mais leurs victoires peuvent être interprétées différemment car l'inflation américaine, volontairement freinée est induite par une forte consommation et des investissements importants, contrairement à l'Europe qui subit la hausse du prix de l'énergie avec la guerre en Ukraine. La BCE a néanmoins choisi de maintenir sa politique de hausse des taux.

En Chine, le nouveau recul des indices manufacturiers et services, témoignant du ralentissement de l'activité et les contestations populaires ont inquiété les investisseurs ; mais en fin d'année, l'allègement de la politique zéro covid, accompagnée d'un soutien aux secteurs en difficulté (immobilier) ont rassuré les marchés financiers.

Enfin, concernant le marché des matières premières, l'or s'est apprécié de 10% en un mois autour de 1800 dollars l'once, dans un contexte de dollar affaibli ; les cours du pétrole se sont détendus vers 80 dollars, loin des tensions estivales autour de 100 dollars.

III. LES TAUX

Au cours du 2nd semestre 2022, les marchés obligataires ont affronté l'intensification du combat des banques centrales contre l'inflation. La FED, puis la BCE, ont accéléré le tempo du resserrement monétaire en actant plusieurs hausses consécutives de 0.75 %.
In fine, les taux directeurs américains ont été relevés de 4,25% entre mars et décembre, mouvement inédit par son ampleur et sa rapidité depuis les années 80. De son côté, la BCE a porté le taux des opérations principales à 2.50% et celui de la facilité de dépôt à 2%.

De part et d'autre de l'Atlantique, ce durcissement rapide des conditions de financement vise à freiner la demande et rétablir la stabilité des prix nonobstant les effets négatifs sur la croissance.
Face à l'ampleur des actions déployées, la dynamique d'inflation s'est essoufflée avec un pic à 9.1% en juin aux Etats-Unis et à 10.6% en octobre pour la Zone Euro.

Alors que les taux directeurs ont renoué en un temps record avec la neutralité et atteignent désormais un niveau restrictif, ils devraient s'inscrire dorénavant sur une trajectoire haussière plus mesurée que sur le semestre écoulé. Dans ce contexte, les rendements des bons du Trésor américains se sont sensiblement tendus et l'inversion de la courbe s'est nettement accentuée.
Entre instabilité politique transalpine, faux pas budgétaire britannique et guerre en Ukraine, la Zone Euro a été soumise à de multiples turbulences…

Sous le poids des pressions inflationnistes, les taux souverains ont enregistré une volatilité certaine et se sont passablement écartés. Signe avant-coureur de ralentissement économique, la courbe des emprunts allemands s'est inversée avec un Bund à 2.55% fin décembre (vs. -0.18% fin 2021). L'OAT termine l'année à 3.09% (vs. 0.19% fin 2021) et le 10 ans italien à 4.68% (vs.1.16% fin 2021).
Après avoir enregistré un pic fin septembre, les primes de risque offertes par les obligations d'entreprise se sont resserrées en dernière partie d'année. Les rendements offerts ont retrouvé la faveur des investisseurs dans un contexte de meilleure visibilité sur les taux.

IV. PERSPECTIVES

Jusqu'où ne monteront-ils pas ? : les taux d'intérêt pourraient s'approprier la devise de Fouquet « quo non ascendet » sans avoir peur de courroucer les investisseurs et se voir appliquer la sanction du Roi Soleil, à savoir non pas l'embastillement mais… la récession.
Cependant, ces resserrements monétaires successifs ont été volontaires afin de juguler l'inflation en ralentissant la croissance mondiale. Tout signe de résilience de l'économie américaine est consubstantielle à une mauvaise nouvelle qui obligerait les banquiers centraux à prolonger leurs politiques monétaires restrictives. La difficulté est donc de prévoir cette accalmie (2 hausses de taux sont encore à prévoir en 2023 aux USA) qui serait une excellente nouvelle pour les valeurs du Nasdaq et les valeurs de croissance. Certains observateurs envisagent une récession plus légère que prévue, la croissance aux USA passant de 2 % à 1 % en 2023 et quasiment nulle en Europe. Les cours des matières premières commencent à se stabiliser et les goulets d'étranglement s'estompent notamment dans le fret maritime. Mais certaines entreprises resteront pénalisées car la hausse des prix sera difficilement acceptée par les consommateurs tandis que d'autres secteurs pourraient être épargnés, à savoir l'énergie, les systèmes de défense (guerre en Ukraine) mais aussi des valeurs acycliques dans le domaine de la santé.

L'impact d'un dollar fort demeure un point essentiel pour les économies endettées notamment les pays émergents.
En Asie, la banque du Japon marque une rupture avec son passé en instituant les prémices d'une politique monétaire plus restrictive en élargissant les bornes de fluctuations des taux à 10 ans... La Chine et son cortège de mesures d'assouplissement anti-covid annoncées par le conseil des affaires de l'Etat devraient impacter favorablement l'économie sur les secteurs du luxe et du tourisme même si la lecture doctrinale du pays est parfois peu lisible. Pékin continuera d'investir dans les infrastructures afin de soutenir le moral des entreprises et des ménages tout en espérant favoriser la croissance en 2023.

OBJECTIF DE GESTION

Le fonds, de classification « obligations et autres titres de créances libellés en euro », a pour objectif de gestion de sur performer l'indice Euro MTS 3-5 ans (coupons nets réinvestis). L'indicateur de référence est l'indice Euro MTS 3-5 ans. Cet indice n'est qu'un indicateur de comparaison. Ce fonds n'est pas un fonds indiciel.

La stratégie d'investissement s'appuie sur une sélection d'obligations et de titres de créances obtenue au travers d'une analyse portant sur la qualité de l'émetteur, la courbe des taux et de son évolution prévisionnelle, la sensibilité et le pays émetteur. La sensibilité moyenne du portefeuille évoluera en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des taux mais restera dans une fourchette moyenne de 0,5 à 5.

Le fonds présente un risque de perte en capital.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

EVOLUTION DU FONDS

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	Evolution
Nombre de parts C	13 994	14 985	13 085	-12,68%
Nombre de parts D	286	225	227	0.89%
Valeur liquidative C en €	1 367,15	1 418,72	1 291,65	-8,96%
Valeur liquidative D en €	624,94	633,13	547,32	-13,57%
Actif net C en €	19 131 992,74	21 259 635,24	16 901 303,78	-20,50%
Actif net D en €	178 726,37	142 455,12	124 241,99	-12,79%

GRAPHIQUES

Part Capitalisées

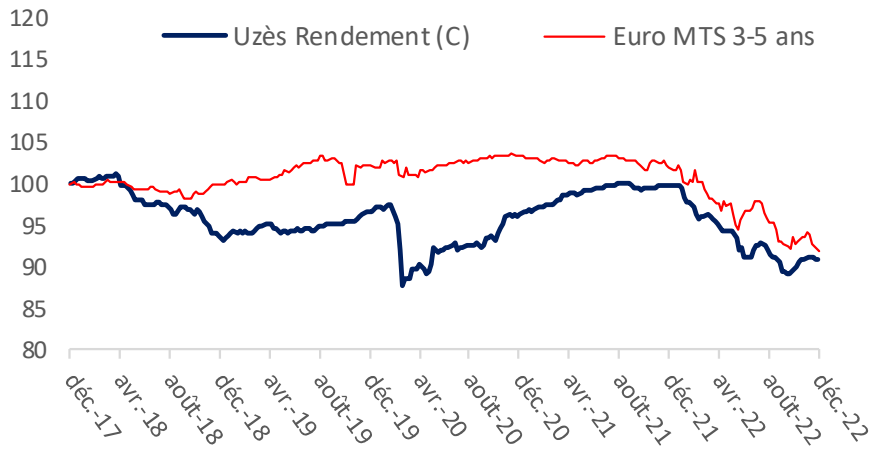

Part Distribuées

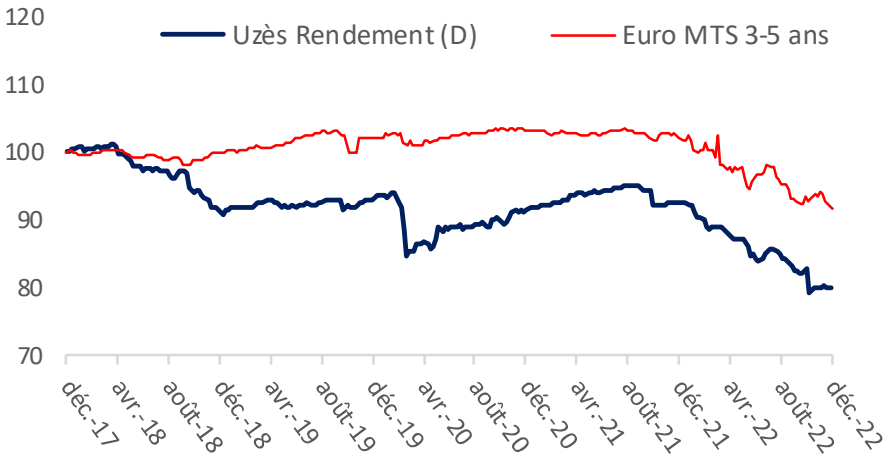

PRINCIPALES LIGNES DU FONDS :

	Poids
FINANCIERE APSYS, 14/11/2023	4,91%
CNP ASSURANCES, Perp	4,15%
PEUGEOT INVEST, 30/10/2026	4,05%
CAISSE NAT REASSURANCE, Perp	3,89%
CIE DE SAINT-GOBAIN, Perp	3,64%
CNP ASSURANCES, Perp	3,46%
AXA SA, Perp	3,26%
TEREOS FINANCE GROUPE I, 16/06/2023	3,13%
BIRD AM, 13/06/2024	3,09%
AXA SA, Perp	3,02%
Poids des 10 premières lignes:	**36,60%**

INDICATEUR DE RISQUE :

← PROFIL DE RISQUE →

1 2 **3** 4 5 6 7

INDICATEURS GENERAUX :

	1 an
Taux actuariel	5,94%
Duration	2,28
Sensibilité	2,18
Convexité	0,10
Vie Moyenne	2,93
Volatilité 3 ans	4,81%
Volatilité 5 ans	4,02%

INFORMATION DES PORTEURS

Les souscriptions et les rachats sont effectués sur la base des cours de clôture du vendredi ; les ordres doivent être réceptionnés le vendredi (avant 12 heures).

Le prospectus complet est à votre disposition à la Société de Gestion sur le site www.finuzes.fr

La société de gestion applique la méthode de l'engagement global pour le calcul du risque global.

Les droits de votes aux Assemblées sont exercés dans la mesure du possible pour les lignes les plus significatives de l'OPCVM et selon les dispositions propres à chaque pays :
Soit par présence à l'AG
Soit par vote par correspondance
La politique de vote et la politique d'engagement sont disponibles sur le site www.finuzes.fr.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES

UZES GESTION sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, PLG a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont la diligence dans l'exécution des ordres, le coût et l'automatisation de l'exécution (paiement – livraison).

Politique de rémunération

La Politique de Rémunération de la Société de Gestion établit les règles et pratiques qui sont compatibles avec une gestion solide et efficace des risques et favorisent une telle gestion. Elle n'encourage pas les prises de risques incompatibles avec les profils de risques, les règles ou les actes constitutifs de la Société et ne nuit pas à la conformité aux devoirs de la Société de Gestion d'agir au mieux des intérêts des actionnaires. La politique de rémunération est alignée sur la stratégie d'entreprise, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion et des fonds OPCVM et FIA qu'elle gère ainsi que des personnes

qui investissent dans ces fonds OPCVM, et cette politique comporte des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. Elle comprend une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculées et l'identification des individus responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages. En ce qui concerne l'organisation interne de la Société de Gestion, l'évaluation de la performance se fait dans un cadre pluriannuel. La Politique de Rémunération prévoit des composantes variables des salaires discrétionnaires dûment équilibrées, et la composante fixe représente une proportion de la rémunération totale suffisamment élevée pour permettre la mise en œuvre d'une politique entièrement flexible s'agissant des composantes variables de rémunération, y compris la possibilité de ne payer aucune composante variable de rémunération. La Politique de Rémunération s'applique aux catégories de personnels comprenant la haute direction, les preneurs de risques, les fonctions de contrôle et tout collaborateur dont la rémunération se situe dans la catégorie de rémunération de la haute direction et des preneurs de risques dont les activités ont un impact important sur le profil de risque de la Société de Gestion.
Le montant total des rémunérations s'est élevé à 1.118.000€ dont 641.000€ en fixe et 438.000€ en prime et intéressement.
Vous pouvez obtenir des informations sur la Politique de Rémunération mise à jour à l'adresse www.finuzes.fr

Information sur les critères ESG

Les gérants d'Uzès Gestion ont la conviction que la prise en compte explicite des facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement leur apporte une vision plus exhaustive des entreprises et leur permet de mieux appréhender la manière dont elles gèrent les risques et opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable.
L'évaluation ESG des entreprises procède à la fois de nos analyses internes issues de nos propres recherches et de l'accès à des sources externes.

La démarche d'investisseur responsable d'Uzès Gestion associe exclusions normatives/sectorielles et intégration des critères ESG. Elle se décline à deux niveaux.
Le premier niveau concerne l'ensemble des actifs sous gestion (actions et obligations). Le second est relatif à la politique d'investissement responsable appliquée à nos fonds ISR.

1/ Pour l'ensemble de ses actifs sous gestion directe, Uzès Gestion applique les exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente de bombes à sous-munitions et mines antipersonnel
- Entreprises ne respectant pas l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- Entreprises faisant l'objet d'une controverse très sévère (Rouge) dans la nomenclature MSCI.
- Entreprises dont les activités sont liées au charbon thermique (extraction/production d'électricité).

2/ Au-delà des exclusions normatives et sectorielles décrites précédemment, les fonds ISR appliquent des exclusions sectorielles supplémentaires motivées par des choix d'ordre éthique.
Ces fonds suivent parallèlement une politique d'intégration ESG dont l'objectif est d'effectuer, préalablement à tout investissement, une analyse extra-financière systématique des sociétés.

Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Enfin, Uzès Gestion prend en compte les enjeux ESG dans sa politique de vote.

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement ou les objectifs d'investissement durable.

Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques de durabilité peuvent présenter un caractère intrinsèque (changement climatique, atteinte à la biodiversité, événements sociaux, dégradation de la gouvernance…) et/ou avoir un impact sur d'autres types de risques tels que les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

La matérialisation de ces risques peut avoir un impact sur les rendements du fonds à plus ou moins long terme. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Par essence diffus, risques de durabilité et incidences négatives sont analysés à différents niveaux de nos processus d'investissement : des politiques d'exclusion à l'intégration des notes ESG et au suivi des controverses.

La démarche ESG et la politique SFDR d'Uzès Gestion sont accessibles sur le site
http://www.finuzes.fr/Approche_responsable